

Introduction générale au droit privé

Par **Nimrod**, le **14/07/2023** à **15:30**

qu'est-ce l'on peut entendre par amende civile, et qui en est le bénéficiaire ?

Par **Isidore Beautrelet**, le **15/07/2023** à **11:09**

BONJOUR

C'est la seconde fois que l'on vous reprends sur la politesse. La prochaine fois, votre sujet sera immédiatement clôturé.

Pour répondre à votre question :

<https://www.dictionnaire-juridique.com/definition/amende-civile.php>

Par **JesseColato**, le **28/07/2023** à **15:11**

Bonjour,

L'amende civile est une sanction financière imposée par un tribunal civil à un individu ou une entité pour compenser les dommages causés à une autre partie à cause d'une acte répréhensible , d'une faute,dune négligence ou violation de la loi civile.

Le bénéficiaire est la victime de l'acte répréhensible.

Bien à vous